

UN MOYEN DE PREVENTION : LA FORMATION DES ACTEURS

- Réceptionnaires
- Conducteurs
- Manutentionnaires
- Managers

Exemples de formations :

- Conduite rationnelle
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)
- Métiers de la réception des marchandises
- Etc.



Retrouver toutes les informations et les outils pratiques pour vous aider à mener des actions de prévention dans votre entreprise sur : www.inrs.fr – Rubrique « Métiers et secteurs d'activité »

OiRA transport routier, un outil informatique en ligne simple et gratuit pour réaliser l'évaluation des risques professionnels :

- Connaître les mesures de prévention adaptées à votre métier ;
- Editer et mettre à jour votre document unique (DU) ;
- Réaliser un plan d'actions dans votre entreprise.

Une gamme complète de brochures sur les sujets techniques opérationnels :

- Choix des équipements de sécurité lors de l'achat de tracteurs, remorques, porteurs, bennes... ;
- Arrimage des charges ;
- Aménagement des quais.



LES ACTEURS LOCAUX DE LA PRÉVENTION

Pour vous accompagner au quotidien dans vos activités et vos missions, adressez-vous à :

- Votre employeur
- Le CHSCT de votre entreprise
- Les services de santé au travail :
 - SISTBI (www.sistbi.re)
 - Intermetra (www.intermetra.com)
- La CGSS (www.cgss.re)
 - La DIECCTE (www.reunion.dieccte.gouv.fr)
 - L'Arvisé (www.arvise.aract.fr)
- Votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)



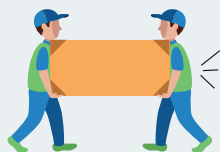
Contacts et informations sur www.travailetprevention.re

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES MÉTIERS DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE DES PRODUITS SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE





LES OPERATIONS DE MANUTENTION



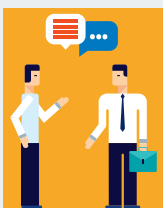
Elles sont la cause :

- D'une majorité des accidents de travail dans le transport routier frigorifique
- Des principales contraintes physiques citées par les chauffeurs-livriers



Des actions de prévention uniquement centrées sur les conducteurs ne sont pas des solutions durables.

Il n'existe pas de recettes toutes faites car chaque opérateur de la chaîne du transport a ses spécificités.



Le dialogue avec l'ensemble des acteurs est un gage de réussite pour réduire les accidents de travail.

Il existe des règles et des bonnes pratiques et des solutions de terrain à mettre en œuvre pour progresser.



RAPPEL DE LA LEGISLATION

L'ensemble des acteurs doit respecter :

- Le Contrat type marchandises périssables sous température dirigée, qui régit les relations entre donneur d'ordre, transporteur et destinataire (en l'absence de contrat spécifique).
- Le Protocole de sécurité chargement / déchargement qui définit les responsabilités du transporteur et du destinataire lors des phases de livraison (en accord avec le donneur d'ordre)

Ces documents doivent être annexés au Document Unique.

Ils sont disponibles sur le site www.travailetprevention.re



PRINCIPE DE CORESPONSABILITE

Les différents acteurs de la chaîne du transport :

- Le donneur d'ordre / fournisseur
- Le transporteur
- Le destinataire / client

Sont légalement coresponsables.



LES RISQUES DE TMS

Les métiers du transport et de la logistique sont parmi les activités les plus touchées par les troubles musculosquelettiques (TMS)

Prévenir les risques de TMS nécessite de repérer ces dangers et de réaliser un état des lieux des conditions de travail de chaque salarié en cherchant à :

- Détecter les situations de travail à risques
- Identifier les facteurs de risques de TMS,
- Evaluer ces situations, selon des critères objectifs pour les hiérarchiser

Cet état des lieux est réalisé :

1. Dans l'organisation de ses missions

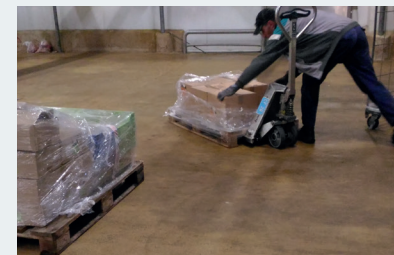
- Optimiser les déplacements
- Faciliter les manutentions
- Sécuriser le travail isolé

2. Sur son espace de travail :

- Utiliser du matériel adapté
- Privilégier les outils limitant les efforts physiques, les gestes répétitifs et les postures contraignantes
- Disposer d'infrastructures techniques adaptées aux manutentions (quai de chargement, chambre froide, etc.)



LES AUTRES RISQUES



- Risques liés aux accidents de plain-pied
- Risques liés aux chutes de hauteur
- Risques liés aux manutentions mécaniques
- Risques routiers
- Risques de chute de marchandises (rolls containers, palettes, etc.)
- Risques psychosociaux
- Etc.

Exemples de situations à risques :

- Longues distances à parcourir avec la marchandise
- Déclivités
- Mauvais état du sol et sol glissant
- Colisage déséquilibré
- Accès magasin non adapté
- Place de livraison inexistante ou inadaptée
- Etc.

Pour pallier cela, il est nécessaire d'appliquer les 9 principes généraux de prévention, à savoir :

- 1) Eviter les risques
- 2) Evaluer les risques résiduels
- 3) Combattre les risques à la source
- 4) Adapter le travail à l'homme
- 5) Tenir compte de l'évolution de la technique
- 6) Remplacer ce qui est dangereux par ce qu'il ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- 7) Planifier la prévention
- 8) Prendre des mesures de protection collective en priorité sur les mesures de protection individuelle
- 9) Donner des instructions appropriées aux travailleurs